

MOTION relative à la mise en place d'une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC)

Proposée par la Confédération Paysanne

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en session le vendredi 18 décembre à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Jacques MOLIÈRES,

Délibérant conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Constatant que le quorum est atteint avec la présence de 26 membres,

Considérant que,

- La crise Covid a mis en évidence, à la fois la nécessité de relocaliser les productions pour assurer la sécurité alimentaire et la volonté des consommateurs d'aller dans ce sens ;
- La majorité des paysans ne tire pas de revenu de leur acte de production et perde tout sens à leur métier ;
- La précarité alimentaire croissante nous impose de revoir notre système alimentaire ;
- Pour répondre aux objectifs fixés par le Green Deal, la future PAC devra accompagner la transition vers l'agriculture paysanne des systèmes de production ;
- La proposition de la Commission européenne datant de 2018, sur la PAC post 2020, ne répond pas à ces enjeux, continuant à encourager l'agrandissement et la spécialisation des fermes ;
- Réformée en profondeur, la PAC peut être un outil puissant d'accompagnement de l'agriculture française vers le modèle d'agriculture paysanne, la relocalisation des productions, afin d'aboutir à la souveraineté alimentaire de nos territoires.

C'est pourquoi, les membres de la Chambre d'agriculture demandent que,

Le gouvernement français s'engage à défendre, au niveau européen, une véritable refondation de la PAC reposant sur :

- la protection des paysans et de leur revenu, grâce à des mécanismes de régulation de marchés et de maîtrise des productions ;
- un mécanisme d'attribution des aides vers les actifs plutôt que les hectares, avec un plafonnement à l'actif efficient.
- le soutien de toutes les productions, sur tous les territoires, en particulier les oubliés de la PAC (maraîchers, arboriculteurs, PPAM, volailles, etc.).
- de véritables mesures d'accompagnement à la transition vers l'agriculture paysanne, rémunérant l'évolution des pratiques, et accessibles à tous les paysans.

La délibération est *rejetée* dans les conditions suivantes :

- Membres votants en exercice : 31
- Quorum : 17
- Nombre de votants : 26
 - Dont,
 - Nombre de voix pour : 2
 - Nombre de voix contre : 17
 - Nombre d'abstentions : 7

Délibéré à Rodez, le 18 décembre 2020

Le Président,



J. MOLIÈRES